

Synthèse des dispositions relatives aux document d'urbanisme : les Plans Locaux d'Urbanismes en vigueur

Commune	Date d'approbation	Classement	Règlement (extrait concernant plus spécifiquement le site)	Autres servitudes
Lintal	Approuvé le 29 avril 2003	<p>Chaumes (Kleinbelchen, Belchenrain, Hilsenkirst) et landes : Nc</p> <p>Forêts : Nb Les forêts soumises sont en espaces boisés classés</p> <p>Secteur Durbahl – Kritt : A</p>	<p>Sont autorisés en zone Nc et Nb :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ la reconstitution à l'identique des bâtiments détruits par sinistre, ◆ dans le respect de la qualité du site et des paysages : les aires de stationnement, l'extension mesurée des constructions existant à la date d'approbation du présent PLU, l'aménagement et le changement de destination des granges (conditions particulières précisées) ◆ les abris et installations liés et nécessaires à des pratiques sportives ou de loisirs de plein air (conditions spéciales), les abris de pâture (idem) <p>Sont autorisés en zone A :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ la reconstitution à l'identique des bâtiments détruits par sinistre, ◆ l'aménagement et le changement de destination des granges (conditions particulières précisées) ◆ le changement de destination des volumes bâtis à la date d'approbation du PLU et qui constituent une annexe à une habitation existante (conditions) ◆ l'agrandissement des constructions à usage d'habitation existantes (conditions) ◆ la construction de bâtiments annexes à usage de garage ou de remise (idem) ◆ les constructions ou installations liées et nécessaires à une exploitation agricole (idem) ◆ les abris de pâture, les aires de stationnement ouvertes au public (idem) 	<p>Présence d'un forage et de son périmètre de protection immédiate en forêt, secteur de la Tête des Français (section 21, parcelle 1)</p> <p>Présence d'un périmètre de protection : rapprochée au sommet du Hilsenkirst (section 21, parcelle 2)</p>
Lautenbach	Arrêté le 24 juin 1999	<p>NDb</p> <p>sauf parcelles 168 à 170, section 12 (auberge de jeunesse et environs) : NDc</p> <p>L'ensemble du site est en espace boisé classé</p>	<p>Sont autorisés en zone ND :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ la reconstitution à l'identique des bâtiments détruits par sinistre ◆ l'aménagement et l'extension mesurée des maisons d'habitation existantes à la date d'approbation du PLU ◆ l'aménagement et le changement de destination des volumes bâtis existants à la date d'approbation du PLU à des fins d'habitat, d'hébergement ou d'activités économiques à condition que les usages projetés soient compatibles avec le caractère des lieux et les caractéristiques des équipements publics d'infrastructure ◆ les abris de chasse en secteur NDb (conditions), les abris de pâture, de jardin et ruchers en zone NDc (conditions) <p>Les aires de stationnement ouvertes au public susceptibles de contenir au moins 10 unités et les aires de jeu et de sport ouvertes au public sont soumis à autorisation.</p>	Néant

Commune	Date d'approbation	Classement	Règlement (extrait concernant plus spécifiquement le site)	Autres servitudes
Breitenbach	?	Chaumes : NDc sauf ferme Lameysberg en NDa Forêts : ND Zone de prés- bois à l'est du Steinberg, soumis au régime forestier, en espace boisé classé	en cours	Périmètre de protection rapprochée à l'est du Grothkopf
Luttenbach	?	Chaumes : NDa Forêt : ND	en cours	Périmètre de protection rapprochée à l'ouest de Kahler Wasen Présence d'une ligne Moyenne Tension montant à Kahler Wasen
Sondernach	Pas de PLU	/	/	
Wasserbourg	PLU en cours de révision	/	/	